

Le 28 Avril 2019 : de 8h00 à 17h00 Les Patchenffolies 2019

CONSIGNES AUX BROCANTEURS

Circulation des véhicules : La rue du Patch sera fermée à la circulation (trafic normal) de 6h00 à 18h00

Les brocanteurs pourront accéder en voiture à la rue du Patch jusqu'à 8h00 ; **LA CIRCULATION SE FAISANT DE BAS EN HAUT**. Pour des raisons de sécurité, aucune circulation automobile ne sera autorisée après 8h00 !

Les brocanteurs pourront quitter leur emplacement (en voiture et toujours de bas en haut) à partir de 17h00 uniquement ! Ouverture au trafic normal : 18h00

Respect des emplacements : Principe = trottoir + ½ voirie du côté impair, l'autre partie de la voirie est réservée aux véhicules de secours. Les emplacements situés du côté des n° pairs ne bénéficient que du seul trottoir (emplacement plus large et/ou plus profond).

L'installation de brocanteurs ne peut se faire que dans la zone définie (limites officielles de la brocante et emplacements numérotés). En dehors de cette zone, les brocanteurs agissent sous leur seule responsabilité (police et circulation) !

Toilette publique : Une toilette publique sera installée dans le bas de la rue du Patch, à proximité du pont. Un contrôle y sera effectué toutes les heures mais nous vous invitons à respecter ce lieu pour le bien-être de tous !

Environnement : Merci de songer à emporter vos déchets et mégots ! Un emplacement propre à votre départ est gage d'une réinscription bienvenue l'année prochaine.

Responsabilité: Chaque brocanteur est seul et entier responsable de son stand et de sa marchandise, sous tous les aspects (légalité, sécurité, etc.).

Bar et Restauration : Pour des raisons de responsabilité, la vente de boissons et d'aliments est réservée aux habitants du Patch. Un bar (café-croissant dès 6h30), un coin « frites » et d'autres seront installés dans le bas du Patch à hauteur des n° 17 et 19.